

Association Miman Bénin

Procès-verbal de l'assemblée générale

du 22 mai 2018

- Présents :** comité : Gilbert Meillaz, président, Gérard Carroz, vice-président, Christiane Meillaz, trésorière, Cédric Farinelli, secrétaire.
- membres : Jean-Marc Gaudin, Jean-François Girardet, Jean-Philippe Hulliger, Vreni Husistein, Albert Meillaz
- Excusés :** Yvette Anderegg, Danièle Baratelli, Jeanine Farinelli, Fabien Fazzone, Myriam Girardet, Sue Harrisson, Natacha Janpaolo, Lucienne Meillaz, Anthoni Perez de Tudela, Muriel Siallette-Carroz, Sonia Tavares, Marie Teysseidou. Stéphane Vian et famille
-

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'assemblée précédente
 2. Rapport du président
 3. Rapport du trésorier
 4. Rapport des vérificateurs aux comptes
 5. Discussion et approbation des rapports
 6. Election statutaires
 7. Election des vérificateurs aux comptes
 8. Projets et avancements de ceux-ci
 9. Budget 2018
 10. Propositions individuelles
 11. Divers
-

1. Approbation du PV de l'assemblée précédente

PV de l'AG du 8 mai 2017 approuvé sans modification.

2. Rapport du président

voir annexe

3. Rapport du trésorier

voir résumés des comptes en annexe

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

voir annexe

5. Discussion et approbation des rapports

Remarque de J-F Girardet : comme pour les frais de voyage des membres, indiquer les frais de prestations offertes en dépense, puis en recette, en dons, afin de clairement montrer qu'il existent. Par exemple pour cet exercice : l'entreprise ORDEM n'a pas facturé les frais de garde-meuble, ni les transports sur Genève, ni les heures de main d'œuvre pour le chargement du matériel dans la préparation du container acheminé au Bénin. Il faudrait mentionner ces frais en dépense, puis en recette sous forme de « don de la part d'ORDEM ».

Rapports approuvés à l'unanimité.

6. Election statutaires

Le comité actuel est reconduit à l'unanimité. G. Meillaz conserve sa charge de président.

G. Carroz exprime son inconfort à occuper la charge de vice-président sans réellement assumer cette fonction, faute de temps. Il souhaite cependant rester au comité. Les charges de chaque membre du comité, président excepté, seront redéfinies au sein du comité dans sa prochaine séance.

7. Election des vérificateurs aux comptes

Jean-Philippe Hulliger et Vreni Husistein restent vérificateurs aux comptes, pour leur 2^{ème} année.

8. Projets et avancements de ceux-ci

Le président fait une présentation détaillée de l'état des lieux de notre principal projet actuel : le centre de formation professionnel de Ouassaho.

9. Budget 2018

Le projet présenté est approuvé. Voir annexe.

10. Propositions individuelles

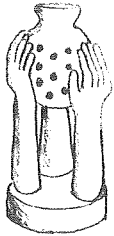
Aucune

11. Divers

Faut-il dissoudre l'association française de Miman-Bénin ? Arguments pour : pas d'activité, peu de membres, peu de revenus. Arguments contre : aucun frais pour garder le compte au Crédit agricole ouvert, possibilité de recevoir des dons de France, la politique des communes françaises peut changer et s'ouvrir plus à l'aide au développement à l'avenir. L'assemblée donne mandat au comité pour étudier ce point et prendre la décision la plus favorable.

Dans une 2^{ème} partie, le président présente les projets passés et présents de Miman-Bénin, ainsi que les enjeux qui attendent l'association.

CF, 23.5.2018



Association MIMAN Bénin

Suisse : Gilbert Meillaz / 108 Avenue de Mategnin, 1217 Meyrin

France : Gérard Carroz / 183 Allée du Ruttet, 74160 Feigères

e-mail: miman@ordem.ch

Mai 2018

Rapport d'activités 2017

Dans mon rapport de l'an passé je vous informais des mauvaises relations constatées entre le comité de l'association Miman-Ouassaho et Cyr Hector ADE, fils du président qui fut dans un premier temps responsable de nos projets à Ouassaho et nommé directeur du CFPO dès son ouverture ce qui amena à la démission en bloc du comité de Miman-Ouassaho le 2 septembre 2016.

Cette démission permit au Directeur de reprendre la main sur l'ensemble de la construction et de mener à terme celle-ci avec malheureusement quelques surcoûts estimés à environ 1'000.- Chf.. Jusqu'au début 2017, nous n'avions aucune doléance à faire contre le directeur et le président de Miman-Ouassaho revenu à de meilleurs sentiments repris sa fonction de président et reconstitua un nouveau comité.

Nous pensions alors que tout étant rentré dans l'ordre, le gros de notre travail en 2017 serait de suivre l'évolution du CFPO et de l'aider à parvenir à son autogestion.

Rien ne se passa comme cela et l'année 2017 fut à tous points de vue l'année la plus chargée, pour ne pas dire la plus lourde. Lourde en émotion et vous allez très vite comprendre et de facto, lourde en travail et tâches diverses auxquelles jamais nous n'avions pensés.

Très succinctement je vais vous narrer les aventures de Miman-Bénin en 2017 mais avant de commencer je souhaite vous dire que le CFPO se porte bien, qu'il remplit pleinement sa fonction et qu'il est toujours plus apprécié de la population qui le voit comme un lieu où leurs enfants vont enfin pouvoir apprendre un métier et surtout avoir accès, le maximum de chances de pouvoir l'exercer.

Nous le savions dès le départ du projet, le centre professionnel sera totalement différent de tout ce que nous avons réalisés auparavant. C'est d'une part le plus important et d'autre-part le seul que nous n'allions pas remettre à une instance privée collective ou politique. Le CFPO ce n'est pas qu'une construction mais en deuxième temps ce devait être aussi la gestion du centre pour l'amener le plus rapidement possible à son autonomie.

Biffons l'adverbe rapidement pour le remplacer plutôt par gentiment car c'est justement dans sa gestion que les problèmes arrivèrent. Inauguré en novembre 2016, l'année 2017 aurait dû voir son épanouissement. Malheureusement, le directeur du centre que nous avons nommé après lui avoir demandé de suivre des cours de gestion et management et qui était auparavant notre responsable des projets à vu les choses bien différemment.

Le centre est beau, déjà relativement correctement équipé par rapport à d'autres centres analogues et l'envie lui est venue de s'accaparer le centre. Être directeur ne lui suffisait pas, il a voulu devenir propriétaire. La réception de rapports non conformes, une comptabilité très aléatoire et des informations reçues d'une partie du personnel nous a alerté et, mis au pied du mur, la vérité éclata.

Elle ne fut pas sans conséquences. Bien entendu, ce fut en juin un congé immédiat qui dû être suivi par celui de son épouse alors bibliothécaire et qui était de connivence, comme d'ailleurs le gardien de jour. Heureusement la direction pu immédiatement être reprise par un formateur qui abandonna son atelier et la secrétaire. Tous deux firent un travail exemplaire dans des conditions très pénibles. Pressions de toutes parts, même du milieu politique qui voyait là l'opportunité de s'approprier à leur tour le centre.

Plainte fut déposée et l'aide d'un avocat fut nécessaire. Je ne vais pas prolonger cet épisode malheureux mais vous pouvez aisément imaginer le travail nécessaire pour rétablir nos droits et celui des jeunes

Association MIMAN Bénin

utilisateurs du centre et votre imagination a des limites, vous ne pouvez saisir toutes les démarches, contacts, subtilités entreprises pour comprendre et s'adapter aux lois et à la culture béninoise.

Dire que nous avons gagné notre cause est un pléonasme tant les faits étaient criants de lucidité en notre faveur. Malgré tout, nous y avons laissé quelques plumes tel que les frais d'avocats et montants détournés par l'ancien directeur évalués au total à environ 3'000.- Chf. Dont la moitié est déjà remboursée. Ce fut surtout un travail très très conséquent pour gérer un conflit depuis la Suisse et je tiens à remercier très chaleureusement Son Excellence Monsieur LAHOU, ambassadeur du Bénin à Genève pour toute l'aide apportée pour la résolution de ce dossier.

Bien que j'aie dû me rendre en décembre dernier au Bénin pour une audience au tribunal d'Abomey, je tiens à être le porte-parole du comité pour remercier Aristide DOSSOU, notre directeur par intérim du centre pour ses compétences et les énormes efforts qu'il a déployé dans cette affaire. De plus, parallèlement, il a assuré la bonne marche du centre et même nettement renforcé sa notoriété. Qu'il en soit chaudement remercié.

Aristide DOSSOU, nouveau directeur par intérim, avec l'aide inconditionnelle de la secrétaire a dû tout reconstituer le dossier d'inscription du centre car il ne pouvait juridiquement plus porter le nom de Centre de Formation Professionnelle de Ouassaho - Susuliji. Il fut alors rebaptisé Centre de Formation Polytechnique de Ouassaho, Miman-Bénin avec toujours le sigle CFPO suivi de Miman-Bénin.

Je terminerai ce rapport par quelques banalités en vous disant que le comité s'est réuni 9 fois en séances ordinaires et 2 fois en séances extraordinaires. Entre les séances et sans faire de publicité, je ne peux vous quantifier les heures d'échanges par WhatsApp entre les membres du comité et Aristide Dossou, directeur par intérim du CFPO.

Je pense maintenant qu'il est temps de passer à la présentation des chiffres, l'argent étant entre guillemets, « malheureusement », le nerf de la guerre, je tiens au nom de tout le comité ainsi que de tout le personnel du CFPO soit 14 personnes et bien entendu tous les jeunes apprenties et apprentis ainsi que leurs parents à remercier très chaleureusement les communes qui nous font confiance et qui nous soutiennent par leurs subventions.

Merci de votre attention.

Gilbert Meillaz
Président





Association Miman-Bénin

Comptabilité générale

BILAN au 31.12.2017

Cpte. Désignation du compte Solde DB CHF Solde CR CHF

ACTIF

1000	Caisse principale	0,00	
1010	Poste	2 150,85	
1090	Actifs transitoires	0,00	
Total ACTIF		2 150,85	0,00

PASSIF

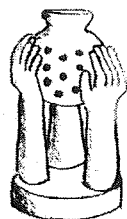
CAPITAL ETRANGER			
2020	Fonds pour projets		0,00
Total CAPITAL ETRANGER			0,00

CAPITAL PROPRE

2100	Capital au 31.12.2017		6,60
2110	Compte privé Président		2 144,25
Total P A S S I F			2 150,85

La perte de l'exercice a été répartie de la façon suivante

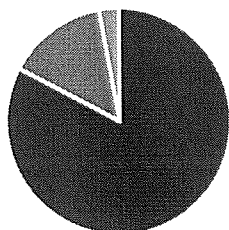
Dissolution du fond pour projet	2000,00
Diminution du capital	903,12
Perte exercice 2017	2903,12



Association Miman-Bénin

Compte d'Exploitation du 01.01.2017 au 31.12.2017

No. Compte	Désignation du compte	Solde DB CHF	Solde CR CHF	Solde CHF
CHARGES D'EXPLOITATION OUASSAHO				
3005	Vers. Bénin Projet Agricole BIO	12 691,75		12 691,75
3008	Vers. Bénin CFPO Construction Lot 2	23 921,49		23 921,49
3009	Matériel d'équipement ateliers CFPO	11 711,25		11 711,25
3010	Frais Administratifs et Gestion CFPO	6 430,33		6 430,33
3412	Frais d'entretien + Divers CFPO	1 237,01		1 237,01
3413	Equipement apprentis fin de scolarité	429,80		429,80
		56 421,63		56 421,63
				0,00
3600	Frais de transport	9 710,59		9 710,59
		9 710,59		9 710,59
Total CHARGES D'EXPLOITATION OUASSAHO		66 132,22		66 132,22
AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.				
4550	Frais de voyage	1 709,90		1 709,90
4700	Fournitures de bureau / Imprimés			0,00
4720	Frais de port	0,00		0,00
4730	Frais Postfinance	217,50		217,50
4770	Frais site WEB	79,20		79,20
Total AUTRES CHARGES D'EXPLOIT.		2 006,60		2 006,60
Total CHARGES D'EXPLOITATION		68 138,82		68 138,82



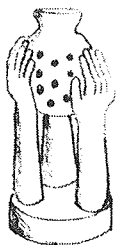
■ 1 ■ 2 ■ 3

1 = Frais Projet CFPO Ouassaho

2 = Frais de Transport Container

3 = Frais Association Miman-Bénin

PRODUITS D'EXPLOITATION				
6001	Produits membres ordinaires		691,05	-691,05
6002	Produits membres collectifs		62 610,00	-62 610,00
6003	Rbt. Billet d'avion ou autres frais		1 309,90	-1 309,90
6004	Produits dons exceptionnels		50,00	-50,00
6200	Ventes Artisanat		0,00	0,00
6300	Produits Fêtes		574,75	-574,75
6400	Recettes diverses		0,00	0,00
Total PRODUITS D'EXPLOITATION			65 235,70	-65 235,70
Perte sur exercice 2017			2 903,12	-2 903,12
Total Balance		68 138,82	68 138,82	0,00



Association MIMAN Bénin

Gétard Carroz, 183 Allée du Ruttet, 74160 Feigères

E-mail: miman@ordem.ch

Rapport des vérificateurs - exercice 2017

Conformément à notre mandat, nous avons procédé ce jour, mardi 22 mai 2018 au contrôle de l'exercice 2017 de l'Association MIMAN-Bénin.


Notre contrôle s'est effectué par vérification de la concordance des chiffres entre le bilan de clôture, le compte de Pertes et Profits avec les relevés du compte postal ainsi qu'au contrôle des frais et des versements à Ouassaho et le recettes composées par les subventions de communes genevoises, des dons et cotisations des membres de l'association ainsi que de recettes diverses.

Nous avons constaté la parfaite concordance des comptes de pertes et profits et du bilan. Les écritures sont correctement passées dans les différents comptes de charges et produits.

Le total des charges s'élève à 68'138.82 Chf. soit 43'278.90 Chf. de moins qu'en 2017. Les produits sont de 65'235.70 Chf. soit 48'233.40 Chf. là aussi en moins, ce qui laisse apparaître une petite perte de 2'903.12 Chf.

Le bilan est équilibré à Chf. 2'150.85 après dissolution du fond pour projets de 2'000.- Chf. Le solde du résultat soit Chf 903,12 est porté en diminution du capital qui de ce fait s'établit à 6.60 francs au 31 décembre 2017.

Pour les comptes au Crédit Agricole de St. Julien en France, les charges s'élèvent à 1'500.00 euros et le total des produits et intérêts s'élève à 20.41 Euros. 

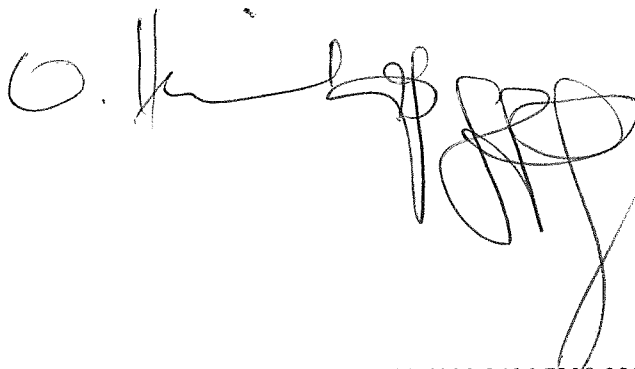
Le Bilan est équilibré à 325,42 Euros qui à l'actif représentent les montants en banque sur le compte courant et sur le compte épargne qui se répartissent de la façon suivante : Fonds pour projets 300.-- €, et 25,42 €. de capital. 

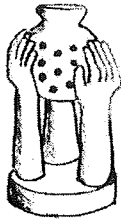
En conséquence nous proposons à cette assemblée d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et d'en donner décharge à la trésorière.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier le comité et sa trésorière pour la clarté des comptes et la parfaite tenue de la comptabilité.

Rapport établi le 22 mai 2018

Vreni HUSISTEIN Jean-Philippe HULLIGER





Association MIMAN - Bénin

Budget 2018

CHARGES			Charges	Produits
FRAIS PROJETS OUASSAHO				
	4010	Versement à Ouassaho	67 000.00	
	4011	Transport pour projets	0.00	
	4012	Fournisseurs pour projets	3 000.00	
Total FRAIS PROJETS OUASSAHO			70 000.00	
FRAIS BANCAIRES-CCP / INTERETS				
	4410	Frais de Banque	0.00	
	4411	Frais de CCP PostFinance	300.00	
Total FRAIS BANCAIRES-CCP / INTERETS			300.00	
FRAIS DE BUREAU/ADMINISTRATION				
	4700	Fournitures de bureau	100.00	
	4710	Imprimés/ouvrages prof.	0.00	
	4720	Frais de port / Affranchissements	100.00	
Total FRAIS DE BUREAU/ADMINISTRATION			0.00	
AUTRES CHARGES				
	4550	Frais de voyage	1 000.00	
Total PUBLICITE			1 000.00	
Total CHARGES			71 300.00	

PRODUITS

			Charges	Produits
DONS / COTISATIONS				
	6000	Dons Communes		70 000.00
	6001	Cotisations membres		1 250.00
	6002	Dons entreprises / ventes de matériel		200.00
	6003	Dons exceptionnels		0.00
Total DONS / COTISATIONS				71 450.00
VENTES				
	6200	Ventes artisanat / Prod. Fêtes		200.00
Total VENTES				200.00
Total PRODUITS				71 650.00
Excédent sur exercice 2018			350.00	
Totaux Balance			71 650.00	71 650.00